

l'Agriculture a donné des chiffres intéressants. Je cite ici le *Western Producer* du 3 décembre 1970:

M. Olson a déclaré que le gouvernement fédéral affecte environ 3,3 p. 100 de son budget à l'agriculture—le ministère fédéral de l'Agriculture dépense 281 millions de dollars, tandis que les autres ministères et agences dépensent un montant supplémentaire de 142 millions...

Avouant qu'il est difficile de faire des comparaisons exactes, il a ajouté que le Canada a dépensé environ \$350 pour chaque travailleur agricole en 1968, contre \$675 en Allemagne de l'Ouest, \$980 en France, \$1,059 en Grande-Bretagne, \$1,287 aux États-Unis et \$1,502 en Suisse.

Nos dépenses gouvernementales à l'égard des travailleurs agricoles sont de loin les plus faibles. On peut se demander pourquoi consacrer de l'argent à l'agriculture? Pourquoi l'industrie agricole ne peut-elle pas subvenir à ses propres besoins? Pourquoi l'opposition rejette-t-elle cette mesure qui réduit la responsabilité du gouvernement fédéral en ce qui concerne les dépenses agricoles? Sous ce rapport, que nous le voulions ou pas, nous devons accepter les conséquences de l'inflation. L'Allemagne vient de s'en rendre compte par suite de l'inflation du dollar américain. L'Allemagne a dû libérer son mark parce que son taux d'inflation était inférieur à celui des États-Unis.

Nous avons eu les mêmes difficultés ces dernières années et même avec le resserrement de la masse monétaire, nous avons connu l'inflation. Le producteur primaire ne tire aucun profit de l'inflation. En conséquence, il incombe au gouvernement fédéral de lui faire certaines concessions. De temps à autre, les gouvernements fédéraux et provinciaux l'ont fait, mais dans son empressement à vouloir remettre de l'ordre dans l'industrie agricole, le gouvernement fédéral actuel présente une série de mesures législatives qui n'accompliront rien, sauf peut-être hâter le départ du petit cultivateur de la terre, et l'orienter vers les villes où il ne sera pas heureux et où il aura du mal à s'adapter. Le gouvernement canadien fait en ce moment un mauvais pas et un pas rétrograde.

Que propose le bill, monsieur l'Orateur? D'abord, il propose d'abroger la loi sur les réserves provisoires de blé qui prévoit que le gouvernement doit acquitter tous les frais de stockage de blé dans les entrepôts commerciaux au-delà de 178 millions de boisseaux. D'après le ministre, cette loi a amené les agriculteurs à cultiver trop de blé; elle a été un des facteurs qui ont contribué au surplus de blé. Si tel est le cas, pourquoi ne pas faire volte-face et dire que le gouvernement fédéral défraiera tout l'entreposage commercial des 200 premiers millions de boisseaux et que les agriculteurs paieront l'entreposage de tout le reste? De cette façon, les agriculteurs ne seraient pas encouragés à trop produire. Qu'on fasse tout le contraire du programme actuel, monsieur l'Orateur. Les députés ministériels demandent toujours aux oppositionnels ce qu'ils feraient. C'est là une chose que je ferais immédiatement. Établir des dispositions contraires à celles de la loi actuelle.

• (4.30 p.m.)

En second lieu, d'après les dispositions du bill, les pertes subies par le syndicat du blé, de l'orge et de l'avoine seraient recouvrables à même les excédents futurs de la caisse de stabilisation. Voilà une pratique commerciale peu judicieuse et le ministre devrait être mieux avisé après toutes les difficultés que lui a causées

la loi sur les paiements anticipés. Je l'en ai prévenu et je le prévins encore maintenant que cette pratique n'est pas saine.

Supposons que, d'après le gouvernement, la nielle du maïs doive s'attaquer à la récolte américaine et causer une baisse de la production et la montée des prix mondiaux. Un fort prix initial est établi pour l'orge, les États-Unis règlent alors le problème et il en résulte un excédent de céréales fourragères dans le monde. Naturellement, le prix de l'orge baissera. Ensuite supposons que l'année suivante il y ait une perte au titre de l'orge et que cette perte se prolonge l'année suivante. Après cette expérience, qui cultivera l'orge? Supposons que la perte moyenne du syndicat soit de 10 cents le boisseau, qui cultivera l'orge pour avoir une telle retenue sur sa production? Le ministre dira peut-être que tous les comptes seront mis en commun, que les comptes relatifs au blé, à l'avoine et à l'orge seront les mêmes et qu'en conséquence, nous ne saurons pas si les imputations sont relatives à l'orge, au blé ou à l'avoine. Cela indiquera que j'ai raison et que le gouvernement cherche en effet à s'écarter des sains principes du commerce.

Si le gouvernement doit fixer un prix initial pour les céréales fourragères et le blé, il devrait accepter la responsabilité d'en fixer le prix à un niveau plus ou moins élevé. Le gouvernement connaît le marché et il peut trouver de nouveaux clients en offrant des avances de crédit, et en assurant de larges facilités de paiement. Aucune organisation agricole de l'Ouest n'a souscrit au principe selon lequel les pertes enregistrées dans les comptes communs devraient être compensées par la caisse de stabilisation. Ce n'est pas un bon principe commercial.

L'autre jour, le ministre s'est fait fort de pouvoir extrapoler le prix de base du grain. Il fut un temps où on le fixait après l'ensemencement et parfois avant, mais le ministre a déclaré qu'il l'établirait au 1^{er} ou au 15 mars. S'il n'accepte pas la responsabilité de la fixation de ce prix, il n'est pas courageux, il fait de la politique. Existe-t-il autre chose dont il pourrait tirer d'autres avantages politiques? Il a également déclaré dans son discours que le gouvernement affecterait 10 millions à la recherche commerciale pour trouver de nouveaux débouchés. Qu'est-ce que cela nous donnera? Le 29 octobre, le ministre a déclaré, en annonçant les premières propositions:

Que le gouvernement dépense chaque année jusqu'à 10 millions de dollars pour appuyer les programmes d'expansion du marché.

Il est proposé qu'une partie du programme d'expansion du marché consiste à établir un programme de recherche et de développement de produits qui viserait avec vigueur à l'obtention de produits et de procédés grâce auxquels on pourrait augmenter le contenu canadien des aliments et des provendes pour la consommation nationale et l'exportation. Il est proposé de ne pas restreindre ce programme aux céréales et aux grains oléagineux mais de donner au départ une importance toute particulière à ce secteur.

En fait, il est possible de dire que ces 10 millions de dollars destinés à la recherche seront bientôt absorbés par un centre de recherches qui ne s'applique pas nécessairement à trouver de nouveaux débouchés. Il me semble que l'on s'engage dans la mauvaise voie. Nous savons que dans tout le Canada des universités ont reçu des subventions en vue de la mise au point de nouveaux produits et de l'élaboration de nouvelles techniques de commercialisation pour les produits existants. Que veut dire au juste